

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DE BUREAU DU MERCREDI 03 OCTOBRE 2018

Lieu : Locaux administratif – SDOMODE - Bernay

Présents :

Monsieur Jean-François BERNARD, Communauté de Communes Pays de Honfleur / Beuzeville

Monsieur Daniel BESNEHARD, Interco Normandie Sud Eure

Monsieur Valéry BEURIOT, Intercom Bernay Terres de Normandie, Vice-Président en charge de la commission « Gestion du Centre de Tri »

Monsieur Bernard CHRISTOPHE, Communauté de Communes Roumois Seine

Monsieur Jean-Luc DAVID, Intercom Bernay Terres de Normandie

Monsieur Jean-Pierre DELAPORTE, Intercom Bernay Terres de Normandie, Président

Madame Jocelyne GIRARD, Communauté de Communes Pays de Honfleur / Beuzeville, Vice-Présidente en charge de la commission « Economie Circulaire et Communication »

Monsieur Jean-Jacques LEBRETON, Communauté de Communes Roumois Seine

Monsieur Pierre LEGROS, Communauté de Communes Lieuvin Pays d'Auge, Vice-Président en charge de la commission « Gestion des plateformes multifilières »

Monsieur Jean QUETIER, Communauté de Communes Roumois Seine, Vice-Président en charge de la commission « Gestion des déchèteries »

Monsieur Bertrand SIMON, Communauté de Communes Pont-Audemer / Val de Risle

Monsieur André TIHY, Communauté de Communes Pont-Audemer / Val de Risle

Monsieur André VAN DEN DRIESSCHE, Intercom Bernay Terres de Normandie

Madame Christine VAN DUFFEL, Communauté de Communes Roumois Seine

Monsieur Jean-Louis VILA, Intercom Bernay Terres de Normandie

Excusé :

Monsieur Hervé CAILLOUEL, Communauté de Communes Roumois Seine, Vice-Président en charge de la commission « Gestion du CETRAVAL »,

Monsieur Francis BLAIS, Communauté de Communes Lieuvin Pays d'Auge

Monsieur James DUCLOS, Communauté de Communes Lieuvin Pays d'Auge

Monsieur Michel LEROUX, Communauté de Communes Pont-Audemer / Val de Risle, Vice-Président en charge de la commission « Finances »

Monsieur Jean-Louis MADELON, Intercom Bernay Terres de Normandie

Madame Marie-Lyne VAGNER, Intercom Bernay Terres de Normandie, Vice-Présidente en charge de la commission « Gestion des points d'apports volontaires et quais de transfert »

Secrétaire de séance : Madame Jocelyne GIRARD

Assistaient à la réunion :

Monsieur Frédéric PERSON, Directeur Général des Services
Madame Géraldine DURAND, Responsable Juridique et Commande Publique

Madame Isabelle POLLIN, Assistante de Direction

Le quorum étant atteint, la réunion débute à 10 heures 05.

DÉCISIONS DES MEMBRES DU BUREAU

N°927 : Relance, après décision de la Commission d'Appel d'Offres, du marché de prévoyance et complémentaire santé

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics et notamment ses articles 12, 25, 66 à 68;

Vu la délibération du Comité Syndical du 21 juin 2017, rendue exécutoire le 28 juin 2017, portant délégations du Comité Syndical au Bureau et au Président ;

Vu la décision des membres du Bureau du 02 mai 2018, rendue exécutoire le 16 mai 2018, autorisant le Président à lancer une consultation en appel d'offres ouvert pour le marché de prestations d'assurances ;

Sachant que les marchés actuels prennent fin le 31 décembre 2018 ;

Sachant que de nombreuses compagnies auraient pu se positionner sur cette consultation ;

Ayant connaissance de la décision de la commission d'appel d'offres qui s'est réunie le 03 octobre 2018 ;

Ayant entendu l'exposé du Président,

Les membres du Bureau syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décident :

Article 1 : De rendre sans suite la consultation du fait du manque de concurrence.

Article 2 : D'autoriser, le Président, ou son représentant, à lancer une nouvelle procédure en appel d'offres.

Article 3 : D'autoriser le Président, ou son représentant, à signer tous les documents nécessaires en exécution de la présente décision.

N°928 : Lancement du marché « transport et traitement du bois »

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°2016-360 du 26 mars 2016 relatif aux marchés publics et notamment ses article 25 et 65 à 68 ;

Vu la délibération du Comité Syndical du 21 juin 2017, rendue exécutoire le 27 juin 2017, portant délégations du Comité Syndical au Bureau et au Président ;

Sachant que les actuels marchés se terminent le 31 décembre 2018 ;

Ayant connaissance des besoins de la collectivité ;

Ayant entendu l'exposé du Président ;

Les membres du Bureau syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décident :

Article 1 : D'autoriser le Président ou son représentant à lancer une consultation en appel d'offres pour un marché de « traitement et transfert du bois »

Article 2 : La durée du marché est fixée à 2 ans ferme avec reconduction possible de 2 fois un an.

Article 3 : D'inscrire les crédits nécessaires à la prestation au budget pour les années couvertes par le contrat au compte 611-8124.

Article 4 : D'autoriser le Président, ou son représentant, à signer tous les documents nécessaires en exécution de la présente décision

N°929 : Lancement du marché « Exploitation de la recyclerie »

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°2016-360 du 26 mars 2016 relatif aux marchés publics et notamment ses article 25, 65, 71 à 73 ;

Vu la délibération du Comité Syndical du 21 juin 2017, rendue exécutoire le 27 juin 2017, portant délégations du Comité Syndical au Bureau et au Président ;

Vu la délibération du Comité Syndical du 20 septembre 2017, rendue exécutoire le 25 septembre 2017, définissant les conditions de mise en œuvre du projet « recyclerie » ;

Sachant que les conditions du futur marché ont été présentées en commission économie circulaire et communication le 25 septembre 2018 ;

Ayant connaissance des besoins de la collectivité ;

Ayant entendu l'exposé du Président et de la Vice-Présidente en charge de la commission économie circulaire et communication ;

Les membres du Bureau syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décident :

Article 1 : D'autoriser le Président ou son représentant à lancer une consultation en procédure formalisée (procédure concurrentielle avec négociation) pour un marché de « exploitation d'une recyclerie ».

Article 2 : La durée du marché est fixée à 3 ans ferme avec reconduction possible de 2 fois un an.

Article 3 : D'inscrire les crédits nécessaires à la prestation au budget pour les années couvertes par le contrat au compte 611 soit au maximum 320 000 € HT par an.

Article 4 : D'autoriser le Président, ou son représentant, à signer tous les documents nécessaires en exécution de la présente décision.

N°930 : Attribution, après décision de la Commission d'Appel d'Offres, des titulaires du marché de prestations d'assurances

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics et notamment ses articles 12, 25, 66 à 68 ;

Vu la délibération du Comité Syndical du 21 juin 2017, rendue exécutoire le 28 juin 2017, portant délégations du Comité Syndical au Bureau et au Président ;

Vu la décision des membres du Bureau du 02 mai 2018, rendue exécutoire le 16 mai 2018, autorisant le Président à lancer une consultation en appel d'offres ouvert pour le marché de prestations d'assurances ;

Sachant que les marchés actuels prennent fin le 31 décembre 2018 ;

Ayant connaissance de la décision de la commission d'appel d'offres qui s'est réunie le 03 octobre 2018 ;

Ayant entendu l'exposé du Président,

Les membres du Bureau syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décident :

Article 1 : De prendre acte de la décision de la commission d'appel d'offres qui attribue les lots du marché aux sociétés et aux conditions suivantes :

- **Lot 1 : Assurance des dommages aux biens et des risques annexes** pour la formule alternative 2 (franchise de 500€) à la société SMACL Assurances située 20 Rue d'Athènes, 75009 Paris pour un montant annuel de 14 731.55 € TTC.
- **Lot 2 : Assurance des responsabilités et des risques annexes** pour la formule de base à la société SMACL Assurances située 20 Rue d'Athènes, 75009 Paris pour un montant annuel de 4 198.89 € TTC.
- **Lot 3 : Assurance des véhicules et des risques annexes** pour la formule de base (franchise de 300 € pour tous les véhicules et néant pour les bris de glace) à la société SMACL Assurances située 20 Rue d'Athènes, 75009 Paris pour un montant annuel de 11 203.23 € TTC.
- **Lot 4 : Assurance de la protection juridique de la collectivité et protection fonctionnelle des agents et des élus** pour la formule de base à la société SMACL Assurances située 20 Rue d'Athènes, 75009 Paris pour un montant annuel de 1 647.90 € TTC.
- **Lot 5 : Assurance des prestations statutaires** pour la formule de base et les prestations supplémentaires éventuelles 1 (longue maladie), 2 (maternité) et 3 (maladie ordinaire 15 jours), à la société SOFAXIS/CNP située Route du Creton, 18110 Vasselay pour un montant annuel de 52 435.92 € TTC.

Article 2 : Le marché débute à compter du 1er janvier 2019. La durée du marché est fixée 4 ans ferme.

Article 3 : D'inscrire les crédits nécessaires à la prestation au budget, compte 616, pour les années couvertes par le marché et de prévoir les recettes afférentes, compte 7788.

Article 4 : D'autoriser le Président, ou son représentant, à signer tous les documents nécessaires en exécution de la présente décision.

Le Comité Syndical, Par délégation

Le Président,

Jean-Pierre DELAPORTE